

Information sur la dépossession démocratique et l'abus des mécanismes publics

Objet : obligations croissantes, fiscalité imposée et décisions publiques sans consentement populaire

Je vous écris non pour exprimer un mécontentement personnel, mais pour poser un constat politique, juridique et démocratique fondé sur des faits observables.

Ce texte vise des **mécanismes**, non des personnes.

Il interroge la **conformité des pratiques actuelles avec les principes démocratiques**, l'équité fiscale et le respect du citoyen.

I. Accumulation d'obligations sans contrepartie démocratique

Les citoyens assument aujourd'hui une accumulation d'obligations légales et para-légales croissantes :

- obligations professionnelles et administratives,
- service militaire,
- service du feu reposant largement sur la contrainte morale et sociale,
- cours obligatoires, convocations, attestations, délais et formulaires,
- obligations fiscales toujours plus complexes.

Ces obligations sont présentées comme allant de soi, alors même qu'elles reposent sur des **structures insuffisamment professionnalisées**, transférant une charge disproportionnée sur les citoyens ordinaires, déjà soumis à de longues journées de travail.

Vivre dans son propre pays est devenu un **processus de justification permanente**, où l'erreur est sanctionnée, mais où la surcharge administrative n'est jamais remise en question.

II. Fiscalité, taxes et opacité décisionnelle

Le système fiscal actuel est caractérisé par :

- une complexité telle que des citoyens doivent suivre des formations pour comprendre ce qu'ils ont le droit ou non de déclarer ;
- un régime de déductions changeant, interprétatif et inégalitaire, favorisant ceux qui disposent de conseils spécialisés ;
- une responsabilisation unilatérale du contribuable, à qui l'on reproche de ne pas « s'informer », alors même que les règles changent constamment.

À cela s'ajoute un phénomène préoccupant :

l'augmentation répétée de taxes et redevances sans consultation démocratique réelle.

C'est notamment le cas des **taxes liées aux places d'amarrage**, dont les hausses successives sont souvent :

- insuffisamment justifiées,
- décidées sans vote populaire,
- imposées sans débat public transparent,
- communiquées une fois la décision actée.

Le citoyen ne participe plus à la décision.

Il en découvre simplement les conséquences financières.

III. Privatisation de biens publics et abandon de la gestion collective

Un autre point majeur concerne la **gestion des cours d'eau et plans d'eau relevant du domaine public**.

On observe :

- la **location ou la mise à disposition de portions de cours d'eau à des entités privées**,
- l'instauration de droits d'accès payants,
- la constitution de structures fermées ou de clans,
- l'exclusion progressive de la population de biens qui devraient relever de l'intérêt général.

Cette logique s'oppose au principe même du domaine public.

Une alternative existe pourtant :

mettre ces plans d'eau à disposition de la population,

désigner des **responsables publics clairement identifiés**,

organiser le travail, l'entretien et la gestion de manière transparente,

et permettre à chacun de contribuer autrement que par la seule contrainte financière.

La privatisation déguisée de biens communs est une **dépossession démocratique**, non une nécessité.

IV. Le cœur du problème : la démocratie vidée de sa substance

Le problème n'est pas l'impôt.

Le problème n'est pas l'engagement citoyen.

Le problème n'est pas la responsabilité collective.

Le problème est que :

- les décisions structurantes sont prises **sans le peuple**,
- les augmentations de charges sont imposées **sans consentement**,
- les biens publics sont gérés **hors contrôle démocratique réel**,
- et que le citoyen est réduit au rôle de financeur et d'exécutant.

La démocratie se limite de plus en plus à des procédures formelles, tandis que les décisions concrètes — fiscales, administratives, territoriales — sont prises ailleurs, autrement, et sans possibilité de recours effectif.

Le peuple n'a plus réellement son mot à dire.

V. Ce que serait une gouvernance conforme aux principes démocratiques

Un État juste et cohérent serait un État où :

- les obligations seraient limitées à ce qui est strictement nécessaire ;
- les services essentiels (feu, sécurité, protection) seraient organisés de manière professionnelle et équitable ;
- les déductions fiscales seraient automatisées ;
- toute augmentation significative de taxe ferait l'objet d'un débat public clair et d'une décision démocratique réelle ;
- les biens du domaine public resteraient accessibles à la population, sous responsabilité publique identifiée.

Un État qui demande doit aussi rendre des comptes.

Conclusion

Les citoyens tiennent encore le pays par leur travail, leur engagement et leur résilience. Mais le pays, institutionnellement, ne les tient plus.

Quand le citoyen ne décide plus,
quand il ne comprend plus ce qui lui est imposé,
quand il ne peut plus s'opposer à des décisions qui affectent directement sa vie quotidienne,
la démocratie devient un mot administratif vidé de sa substance.

Ce texte n'est pas un rejet de l'État.
Il est un appel à sa responsabilité.

Signé :

Un citoyen qui refuse de se taire,
par respect pour la démocratie,
par devoir de mémoire,
et par fidélité au bien commun.